

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION sur la commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS
Chemin du Jonquier**

N°229

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDÉRANT *En raison d'un branchement d'eau potable pour deux nouvelles habitations Chemin du Jonquier ;*

ARTICLE 1 : *En raison d'un branchement d'eau potable pour deux nouvelles habitations, la circulation est interdite sur le Chemin du Jonquier à partir du numéro 303 jusqu'au numéro 341, le 28/09/2023 de 08h00 à 16h30. Le Service Eau et Assainissement est chargé de la signalétique.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté.*

ARTICLE 3 : *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 4: *Ampliation du présent arrêté sera adressé à:
- Monsieur le Secrétaire de Mairie.*

ARTICLE 5: *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 26 septembre 2023.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTE DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION